



PREAVIS MUNICIPAL No 01-15

Sainte-Croix, le 4 février 2015
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Rapport-préavis réponse au postulat de M. Georges ANDRE, du 8 décembre 2014, "Adresse électronique pour les membres du Conseil communal"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du postulat

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Georges André "Création d'adresse électronique pour les membres du Conseil communal" déposé lors de la séance du 8 décembre 2014.

Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer des adresses électroniques pour chaque Conseiller-ère ce qui permettrait de garantir la transmission d'informations entre les membres des commissions et/ou la Municipalité et de diminuer les charges administratives pour la Commune.

Réponse de la Municipalité

Actuellement, tous les documents mis à disposition des membres du Conseil communal sont transmis sous la forme de papier. Les préavis¹ sont disponibles sur le site internet de la Commune après transmission de l'ordre du jour² et des documents aux Conseillers-ères. Depuis quelques séances, sur la demande du bureau, les rapports de commissions sont également transmis la semaine précédent la séance par papier aux membres du Conseil, mais ne sont pas publiés sur le site internet. Les procès-verbaux³ sont par contre accessibles sur le web.

Des questions se posent sur la gestion personnelle des documents que va recevoir chaque Conseiller-ère. Les documents seront-ils imprimés à la maison ou sauvegardés sur un support informatique ? Quelle est la solution idéale afin de suivre la séance dans les meilleures conditions ?

1 <http://www.sainte-croix.ch/administration-services/conseil-communal/preavis>

2 <http://www.sainte-croix.ch/administration-services/conseil-communal/ordre-du-jour>

3 <http://www.sainte-croix.ch/administration-services/conseil-communal/proces-verbaux>

La Municipalité, tournée vers l'avenir et soucieuse du confort des Conseillers-ères, vous propose une solution transitoire à la carte qui puisse satisfaire le plus grand nombre.

Il s'agit de proposer à tous les Conseillers-ères de choisir :

- 1) La création d'une adresse du Conseil communal afin de pouvoir dialoguer avec les autres membres ou la Municipalité.
- 2) La forme de réception des documents, soit papier ou soit messagerie électronique.

Il nous semble important à ce stade de pouvoir utiliser une adresse de messagerie pour la communication sans forcer la réception de documents sous forme électronique.

Afin de différencier les adresses avec le personnel communal, la Municipalité propose d'acquérir le nom de domaine « conseil-sainte-croix.ch » afin de pouvoir créer des adresses e-mail reconnaissables. Tous les Conseillers-ères communaux bénéficieront automatiquement d'une adresse e-mail construite sur le modèle « prenom.nom@conseil-sainte-croix.ch ». Ceci a l'avantage d'identifier l'utilisateur comme Conseiller communal.

Il est proposé de créer pour chaque Conseiller-ère une redirection d'e-mail. Les messages électroniques seront retransmis sur l'adresse e-mail communiquée au bureau du Conseil. Une adresse e-mail de direction ne consiste pas en un compte de messagerie électronique à proprement parler. Les messages entrants sont simplement transférés vers l'adresse e-mail désirée du Conseiller-ère. L'avantage est de continuer à utiliser sa messagerie privée sans se soucier d'une nouvelle configuration liée à un nouveau login ou mot de passe.

Le processus envisagé est la transmission sur l'adresse du Conseiller-ère de l'ordre du jour des séances intégrant un lien public permettant de télécharger les préavis, le procès-verbal ainsi que les annexes directement sur le site de la commune.

Concernant les rapports de commissions, ceux-ci seront accessibles par le même processus, mais par un lien privé.

Nous proposons également de transmettre par papier à tous les Conseillers-ères le budget, le rapport de gestion et les comptes en plus de la possibilité de les télécharger directement depuis le site internet de la commune.

Le téléchargement par liens de pièces jointes permet d'éviter le problème de limitation de la taille des fichiers en attachement propre à chaque fournisseur internet. Une protection limitée « anti-spam » et « anti-virus » sera faite sur les adresses e-mail « prenom.nom@conseil-sainte-croix.ch », cependant il sera de la responsabilité du Conseiller-ère de s'assurer de la sécurité de sa propre messagerie.

Ce système de redirection étant externe à la structure informatique de la commune, il n'y aura donc pas d'incidence sur la sécurité interne de notre système informatique.

Les coûts se limiteront à la réservation du nom de domaine ainsi qu'un pack de redirection d'e-mail.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 4 février 2015,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant la motion de Monsieur Georges ANDRE concernant la création d'adresse électronique pour les membres du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

**Délégués municipaux : M. Franklin THEVENAZ, Syndic
M. Cédric ROTEN, Municipal**